



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Chrystel DUBOIS
Tél : +33 2 31 30 64 38
Courriel : chrystel.dubois@calvados.gouv.fr

Caen, le 10/11/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC BAYEUX INTERCOM (n° de SIRET 24140055500140)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 le montant de 378,93 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 0,00 € pour les dépenses de fonctionnement et à 2 310,00 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1) .

Après contrôle, il a été retiré 10 914,65 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	2 310,00 €	378,93 €
dont dépenses d'investissement	2 310,00 €	378,93 €
21351 Bâtiments publics	1 980,00 €	324,80 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	330,00 €	54,13 €
TOTAL	2 310,00 €	378,93 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM		10 914,65 €
dont dépenses de fonctionnement		10 914,65 €
615221	Bâtiments publics	1 843,20 €
	La dépense concerne des frais de maintenance ou de nettoyage	1 843,20 €
1177-1	INTERVENTION SUR PORTECARTE GESTION VIS FAC NO14-23-05-0313	1 843,20 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	9 071,45 €
	pas un contrat laas	9 071,45 €
1183-1	ABONNEMENT 2023 FAC NO230505239 DU 17/05/2023	5 079,46 €
1341-1	ABT FAST ACTES + FAST ELUS FAC NO23/092128/04902	3 142,74 €
1522-1	NOMS DE DOMAINES FAC NONDD2303000272	403,20 €
1656-1	I PARAPHEUR FAC NOFCA2330745 DU 27/06/2023	446,05 €
TOTAL		10 914,65 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM		Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM		3 238,37 €
dont dépenses de fonctionnement		3 238,37 €
615232 Réseaux		3 238,37 €
2193-4	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	141,91 €
2193-5	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	309,62 €
2193-6	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	193,51 €
2195-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	142,70 €
2195-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	311,34 €
2195-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	194,58 €
2196-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	142,57 €
2196-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	311,06 €
2196-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	194,41 €
2199-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	142,92 €
2199-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	311,83 €
2199-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	194,90 €
2200-1	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	142,34 €
2200-2	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	310,57 €
2200-3	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	194,11 €
TOTAL		3 238,37 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 10/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €